

DÉCOUVREZ LE CHÈQUE-VACANCES !



Le C.S.E. AAPAM vous propose la mise en place en 9 mois à partir du 15 août 2025 des chèques vacances. Si vous êtes intéressé(e) merci de compléter le tableau ci-dessous et de l'adresser au C.S.E accompagné de votre règlement avant le 15 août 2025.

LE CHÈQUE-VACANCES, QU'EST CE QUE C'EST ?

Le Chèque-Vacances facilite l'accès des salariés à un large éventail de prestations de loisirs et de vacances tout au long de l'année et partout en France (accepté par 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs). C'est un titre nominatif, valable 2 ans après son année d'émission et échangeable en fin de validité.

COMMENT Y ACCÉDER ?

Nous vous proposons de vous constituer « en douceur » un véritable budget pour vos projets de vacances et de loisirs. Pour cela, vous épargnez mensuellement et nous complétons cette épargne par notre participation.

Pour y accéder, il vous suffit de **remplir le bulletin d'inscription en bas de page**, en sélectionnant votre catégorie (cf. tableau ci-dessous) et de le retourner à votre C.S.E.

Notez bien : **Toute interruption de paiement entraînera la résiliation de votre souscription. Toute inscription incomplète ne sera pas retenue. Votre chéquier vous sera remis fin mai/début juin 2026.**

*** La catégorie est sur votre bulletin de salaire**

Catégories	Participation du salarié	Total sur une durée d'épargne de 9 mois	Participation du C.S.E	Montant total du chéquier
*1/ Employé, technicien ou agent de maîtrise. CDI ou CDD de plus de 3 mois.	☐ 10€ (par mois)	90€	60€	150€
	☐ OU 20€ (par mois)	180€	80€	260€
*2/ Cadre CDI ou CDD de plus de 3 mois.	☐ 10€ (par mois)	90€	40€	130€
	☐ OU 20€ (par mois)	180€	50€	230€

Mail..... Téléphone.....

Nom de la responsable de secteur.....

Date du contrat d'embauche.....

Echéancier : Si vous optez pour un versement mensuel, rentrez svp le montant (10€ ou 20€)

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je fais partie de la catégorie :

À retourner avant le 15/08/25

Voir en haut à droite sur le bulletin de salaire

Je souhaite épargner en douceur :

☐ Je joins chèque(s) d'un montant de € à l'ordre du C.S.E AAPAM pour un montant total de €
2 possibilités pour le règlement :

1 chèque de 10€ ou 20€ par mois au plus tard au 10 de chaque mois, ou 1 chèque du montant total

Merci de retourner le document entier et dûment rempli.

Tout document incomplet ne sera pas pris en compte.

À : Le : Signature du salarié :



COMMENT UTILISER VOS CHÈQUES-VACANCES ? FAITES VOTRE PROGRAMME !

Votre C.S.E AAPAM reste à votre écoute



Les séjours & transports :

Sur terre, mer ou dans les airs, vous pouvez régler tous vos modes de transport : location de voiture, billets de trains ou d'avion, bateau ou ferry...

Envie de recourir à des spécialistes pour organiser votre séjour ? Avec les Chèques-Vacances, offrez-vous les services de professionnels : en agence de voyages, sur les sites de voyages en ligne.



L'hébergement :

Du camping à l'hôtel de charme, le choix est large pour convenir à tous : campings, gîtes (Logis de France et gîtes ruraux), auberges de jeunesse, clubs, locations et villages de vacances (Pierres & Vacances, Belambra, Center parcs, VVF Vacances...), hôtels toutes catégories...



La restauration :

Pour combler toutes vos faims des plus petites aux grands festins, trouvez un lieu de restauration adapté à tous les goûts et tous les budgets : auberges, restaurants traditionnels ou de spécialités, brasseries, pizzerias, crêperies...



La culture & la découverte :

Pour satisfaire toutes les curiosités, le Chèque-Vacances vous donne accès à de nombreuses activités tout au long de l'année. Le Chèque-Vacances vous ouvre les portes des sites les plus prestigieux : visite de monuments, de châteaux, de musées, de parcs nationaux, planétarium...

Ces visites vous ont donné des idées ? Mettez-les en pratique et participez à des activités culturelles variées : ateliers de peinture, de sculpture, cours de danse, d'artisanat...

Et pour vos soirées, vous pourrez obtenir des places : de spectacle, de cinéma, de théâtre, de concert...



Les loisirs sportifs & de détente :

En vacances ou au quotidien, pour les plus courageux et les passionnés, faites du sport : dans les piscines, les clubs de sport privés ou municipaux, prenez des cours : de tennis l'été, de ski l'hiver...

Et pour vos moments de divertissement, pensez également au Chèque-Vacances !

Il vous ouvre les portes de nombreux parcs : parcs animaliers ou d'attractions (Parc Astérix, Waliby, Disneyland Paris, la Mer de Sable, Thoiry...).

Pour les plus petits qui ont de grandes vacances, le Chèque-Vacances pense aussi à eux : les colonies de vacances, les clubs de plage et les stages sportifs...



LE CHÈQUE-VACANCES, UN UNIVERS DE SERVICES À VOTRE DISPOSITION SUR www.ancv.com

> Les bonnes affaires : le Chèque-Vacances vous en offre toujours plus !

Atout pour augmenter votre pouvoir d'évasion, le Chèque-Vacances vous permet de bénéficier de nombreuses bonnes affaires et offres promotionnelles exclusives.

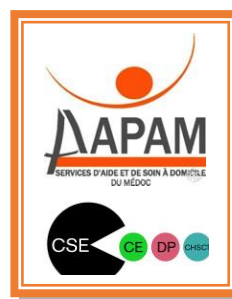
> Des services mis à votre disposition : le Chèque-Vacances vous aide à programmer vos vacances !

Retrouvez nos 170 000 partenaires du tourisme et des loisirs sur :

- <http://guide.ancv.com> pour préparer vos vacances



- www.cheque-vacances.mobi pour découvrir toutes les adresses de nos partenaires Chèque-Vacances lors de vos déplacements.



Parce que les vacances, c'est essentiel.